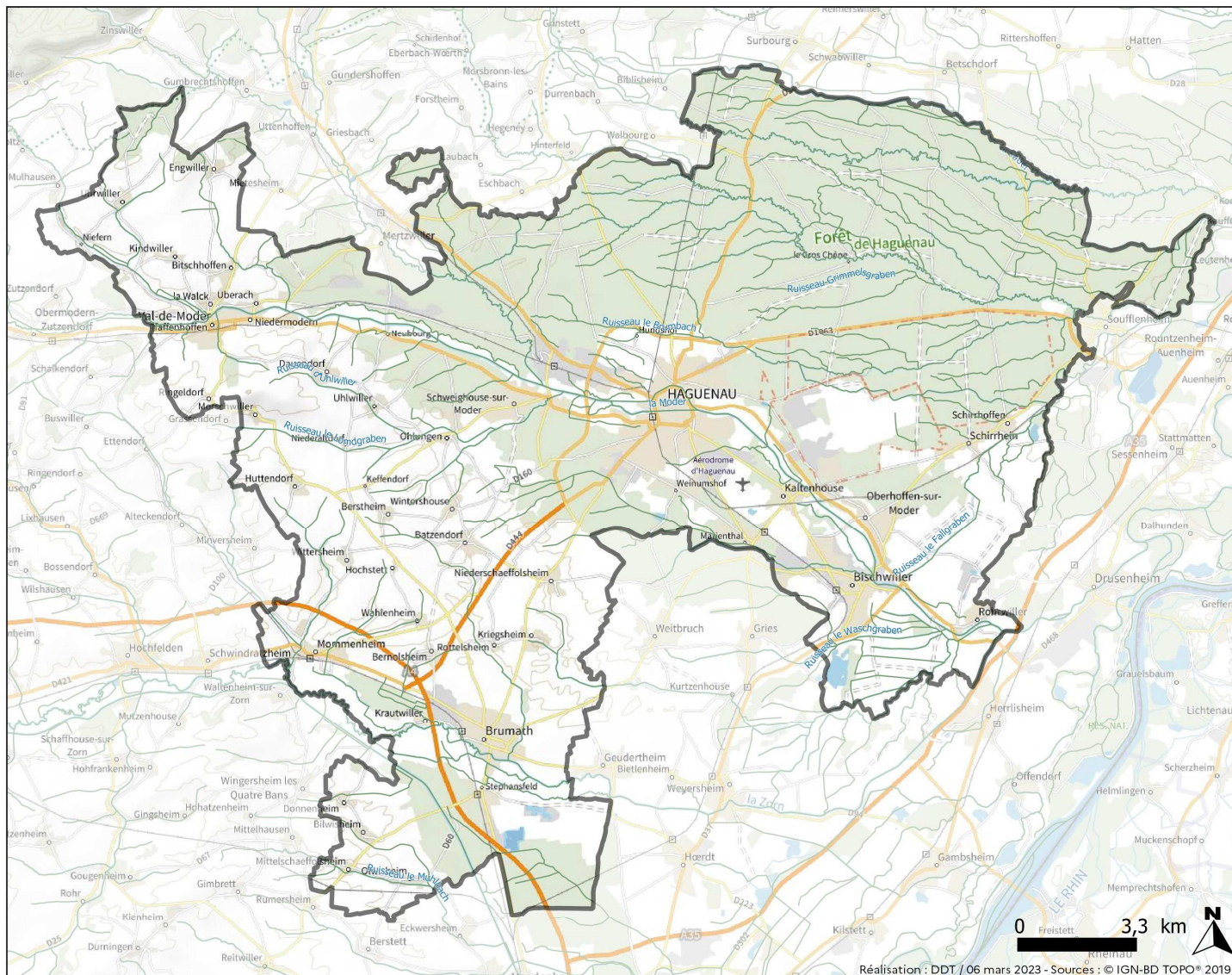
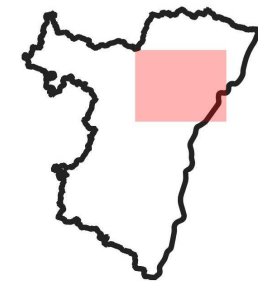


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CA DE HAGUENAU



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.

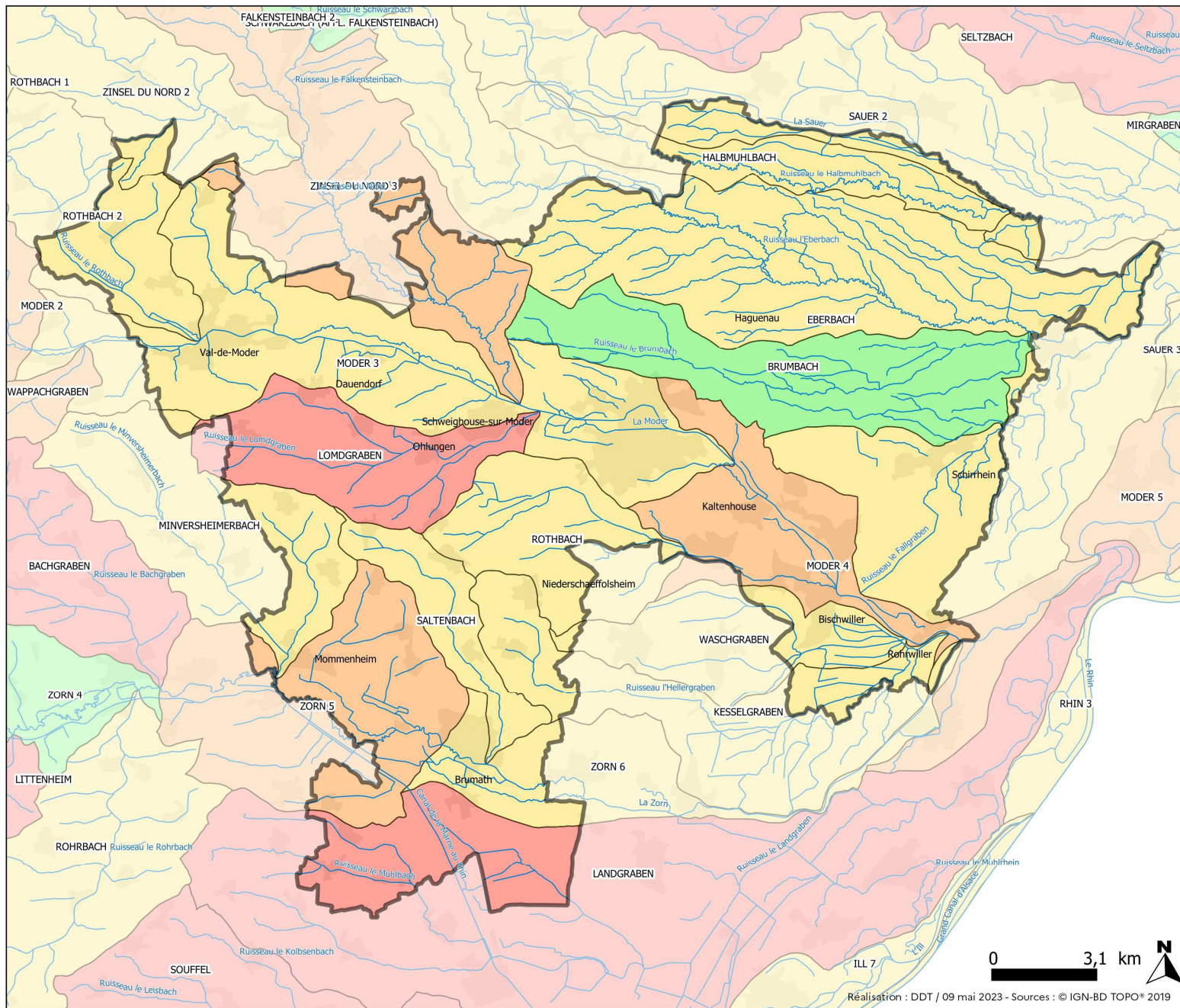


Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)

L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CA DE HAGUENAU

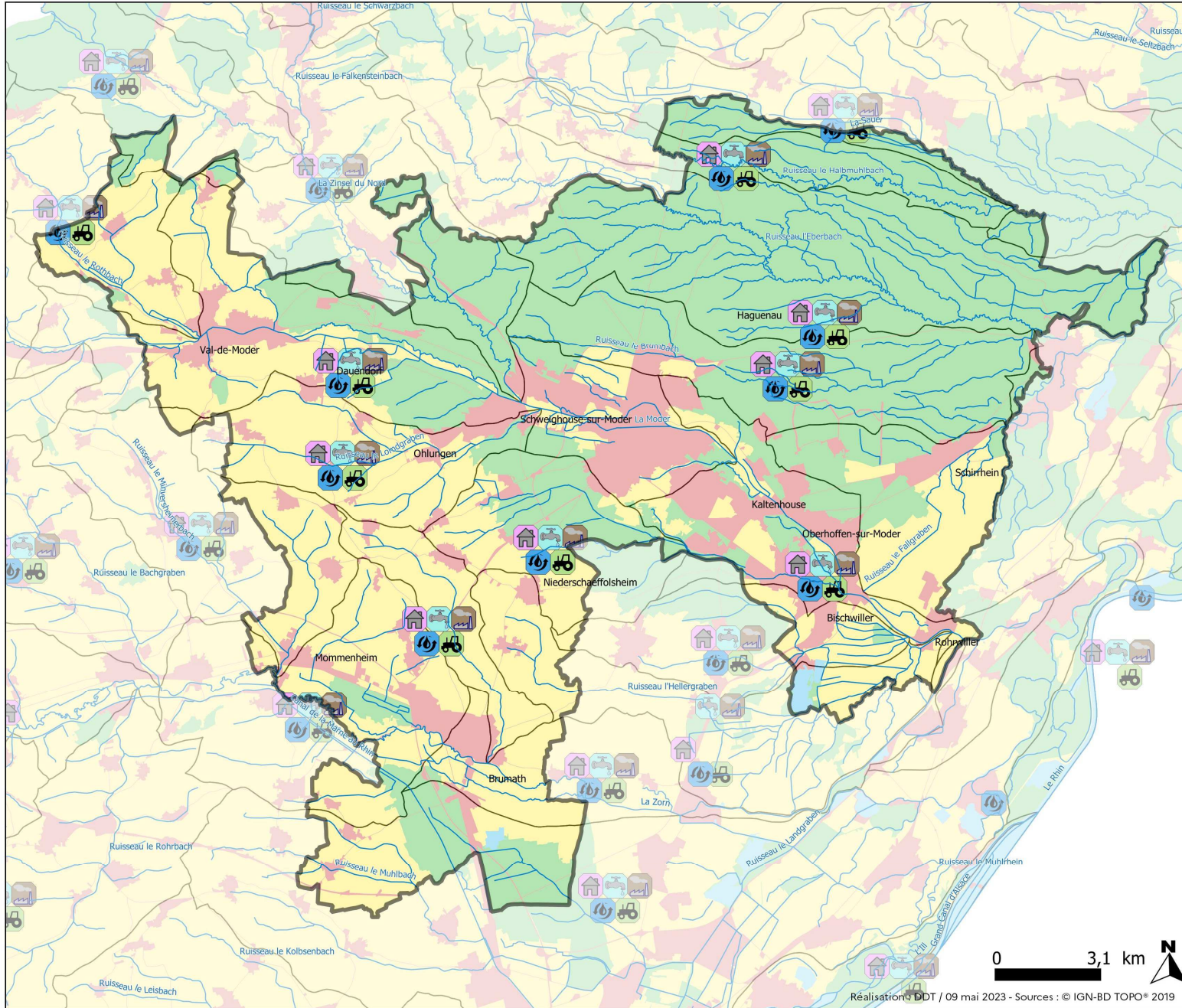


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CA DE HAGUENAU



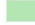




Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

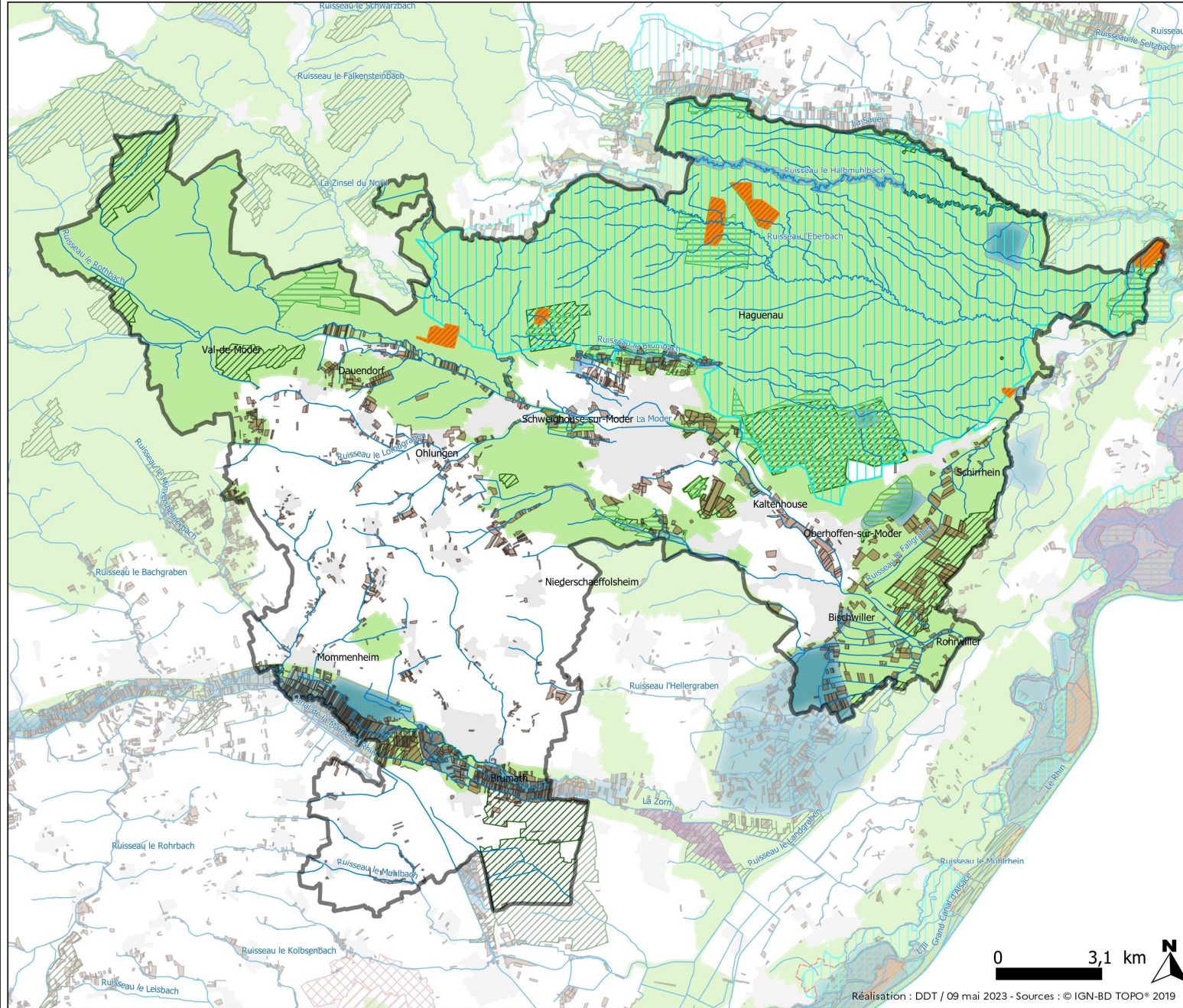
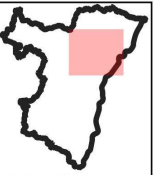
Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptes.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CA DE HAGUENAU



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

N2000 ZSC

N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

Réserve biologique

Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Zone RAMSAR

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

Forêt de protection

Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

Hamster - Zone de protection statique

Hamster - Zone d'accompagnement

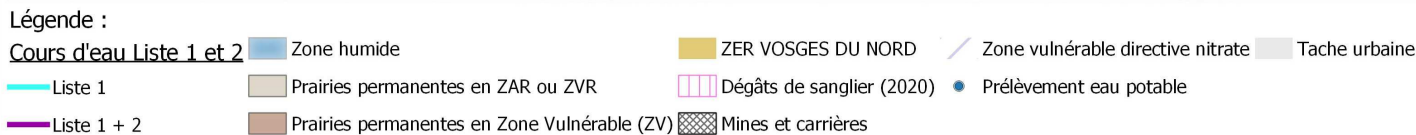
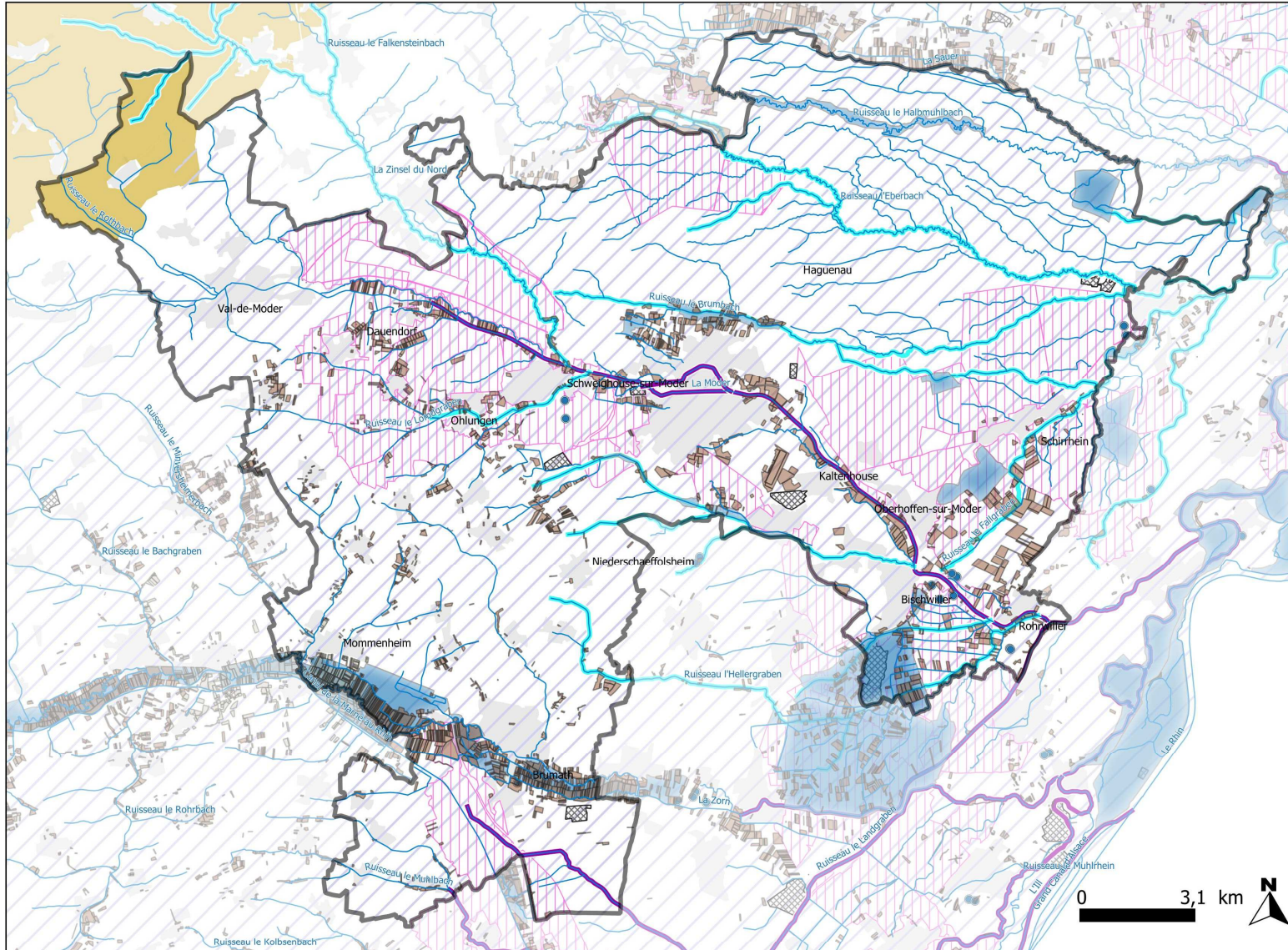
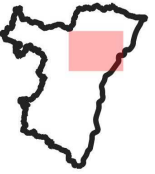
Tache urbaine

0 3,1 km



Réalisation : DDT / 09 mai 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CA DE HAGUENAU



Assainissement

Une augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration est attendue à Val-de-Moder, ainsi qu'une diminution du taux de dilution.

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, dé raccordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

Gouvernance

Le territoire est concerné par le SAGE de la Moder. Une partie du territoire est également située dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin. Cela implique que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE III-Nappe-Rhin déjà approuvé, et du SAGE Moder lorsqu'il le sera également.

La répartition des compétences GEMAPI et assainissement est complexe sur territoire, le SDEA et la Communauté d'Agglomération de Haguenau se partageant les compétences sur différentes portions du territoire.

Milieu aquatique

Le Halbmühlbach présente une qualité hydromorphologique exceptionnelle. La Moder est quant à elle en mauvais état, tant chimique que écologique (cours d'eau entièrement rectifié sans dynamique fluviale).

Il existe une problématique importante de consommation d'espace et d'imperméabilisation des sols qui impacte fortement les zones humides sur le territoire. Le développement de l'urbanisation doit se faire dans le strict respect de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

Inondation / Risques

Une problématique de régularisation des systèmes d'endiguement de la Zorn et de la Moder existe. Les délais réglementaires risquent d'être dépassés.

De nouvelles études sont en cours pour approfondir la connaissance dans le cadre du PAPI Moder et sur le bassin versant de la Sauer.

Le territoire est concerné par le PPRi de la Moder, avec un fort risque inondation sur son ensemble. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Eau potable

Quatre captages sont nouvellement inscrits au PAOT au vu des fortes concentrations rencontrées en phytosanitaires. Le métolachlore dépasse régulièrement les seuils des valeurs sanitaires sur les eaux brutes impliquant la mise en place de plusieurs déro gations.

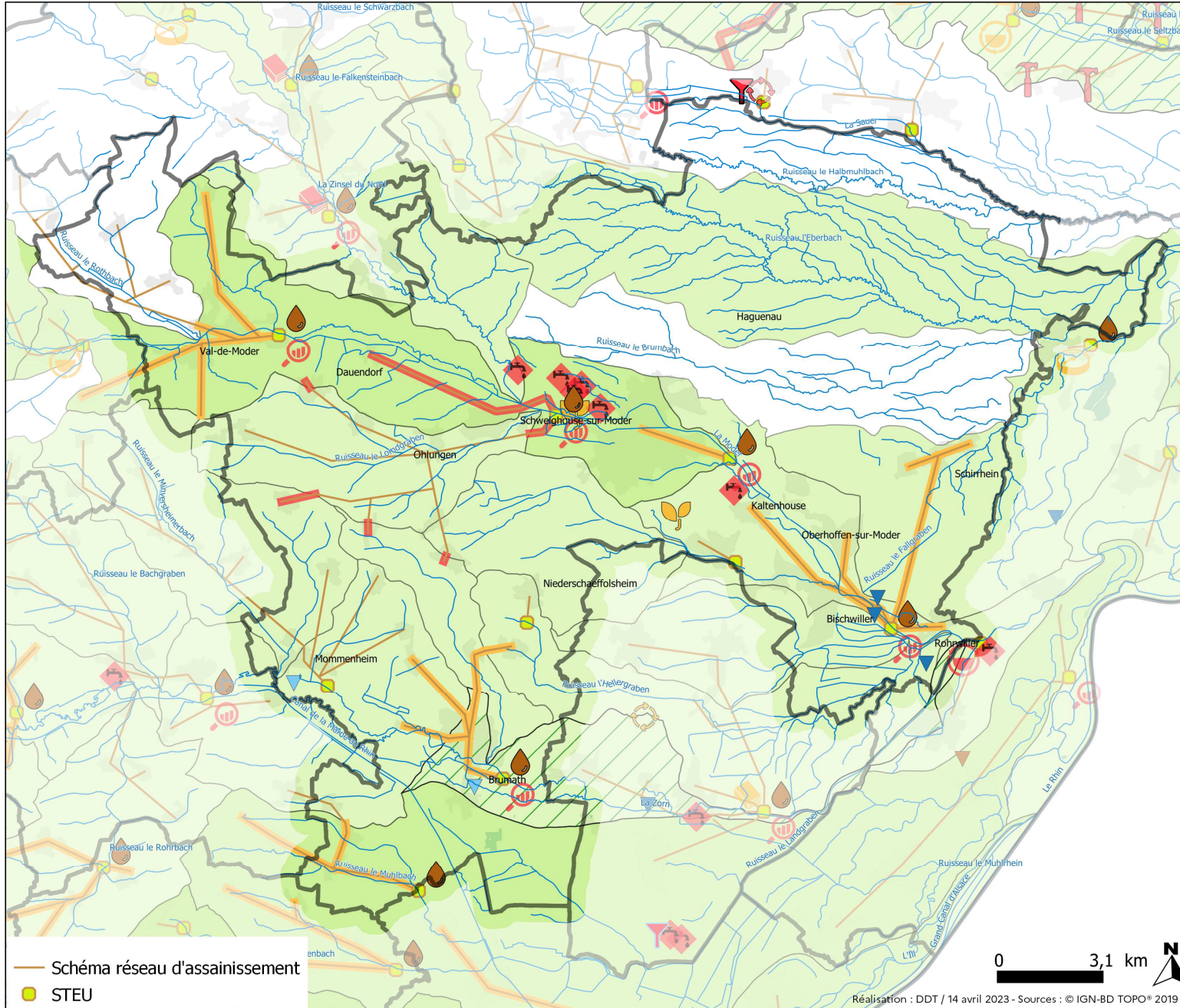
La Zone Vulnérable Nitrates s'est étendue vers l'ouest lors de la révision du zonage en 2021. Ce sont désormais près de 90 % du territoire qui sont en zone vulnérable nitrates.

Nature

Deux sites N2000 sont présents sur le territoire, tant pour les oiseaux que pour les habitats. L'enjeu principal est la préservation des habitats forestiers (hêtres, frênes), surtout au vu du changement climatique. Ces enjeux sont d'ores et déjà bien intégrés dans les programmes de gestion.

Ressource en eau

Les petits cours d'eau forestiers (Brumbach) sont fréquemment en assec.



Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :

• localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :

- ↑ action « réseaux » (ASS0301)¹ : améliorer le taux de collecte des réseaux
- ↻ action « assainissement » (ASS0401)² : reconstruire ou créer une nouvelle station d'épuration
- ⊕ action « assainissement » (ASS0501)³ : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
- ⬇️ action « étude » (ASS0101)³ : identifier les causes de la dégradation de l'état des masses d'eau du système d'assainissement
- 🔍 action « diffus toxiques » (ASS0701)³ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
- 💧 action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
- 🌧️ action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

• localisées à la masse d'eau :

- 🌿 restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
- 📄 préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :

- 📍 priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- 📍 priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- 📍 priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- 📍 priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

• localisées à l'ICPE :

- 🏭 action « traitement de polluants » (IND0201) : traiter les rejets industriels, notamment les substances dangereuses
- 🏭 action « traitement de polluants » (IND0202) : traiter les rejets industriels, en dehors des substances dangereuses
- 🌿 action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries
- ♻️ action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

• localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :

- 🏭 action « industrie » (RES0203)² : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

🔴 Prévisionnelle 🟠 Engagée ou initiée 🟢 Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BISCHWILLER	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	EBERBACH MODER 4	2022
BRUMATH	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	KESSELGRABEN SALTENBACH ZORN 5 ZORN 6	2023
HAGUENAU	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MODER 3	2022
OLWISHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	LANDGRABEN	2023
PFÄFFENHOFFEN	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MODER 3	2024
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MODER 3 MINVENSHEIMERBACH SALTENBACH	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE BISCHWILLER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de BISCHWILLER	EBERBACH MODER 4	2022
SE BRUMATH	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de BRUMATH	KESSELGRABEN SALTENBACH ZORN 5 ZORN 6	2023
SE HAGUENAU	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de HAGUENAU	MODER 3	2022
SE OLWISHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de OLWISHEIM	LANDGRABEN ZORN 5	2023
SE PFAFFENHOFFEN	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de PFAFFENHOFFEN	MODER 3 ROTHBACH 2	2022
SE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	LOMDGRABEN MINVERSHEIMERBACH MODER 3 SALTENBACH	2023

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BISCHWILLER	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de BISCHWILLER [cd. SANDRE 026704601204]	MODER 4	2022
BRUMATH	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de BRUMATH [cd. SANDRE 026706701486]	ZORN 6	2022
HAGUENAU	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de HAGUENAU [cd. SANDRE 026718001467]	MODER 3	2022
PFAFFENHOFFEN	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de PFAFFENHOFFEN [cd. SANDRE 026737200761]	MODER 3	2022
SCHWEIGHOUSE	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de SCHWEIGHOUSE [cd. SANDRE 026745801348]	MODER 3	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
KESSELGRABEN	Cours d'eau - Restauration sur la masse d'eau Kesselgraben	2025-2027
LOMDGRABEN	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Lomdgraben	2023-2024
MODER 4	Cours d'eau - Restauration sur la masse d'eau Moder 4	2022
MODER3; ROTHBACH1; ROTBACH2	Programme de travaux de restauration : travaux (Moder 3 - Rothbach 1 - Rothbach 2)	2023-2024
MODER 3	Restauration de la masse d'eau MODER 3	2022
ROTHBACH	Renaturation des cours d'eau	2023-2024
WASCHGRABEN	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Waschgraben	2025-2027
ZINSEL DU NORD 3	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2025-2027
EBERBACH	Renaturation des cours d'eau	2023-2024
LANDGRABEN; SOUFFEL	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Landgraben	2022
MINVERSHEIMERBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Minversheimerbach	2022
SALTENBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Saltenbach	2025-2027
ZORN 5	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités de ZORN 5 et de ses annexes	2023-2024
ZORN 6	Opération de restauration sur la masse d'eau Zorn 6	2023-2024

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
ZORN 6	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Zorn 6	2022

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d’Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
BISCHWILLER	Plan d'action	SUD-EST (LANGESTRAENG) (BSS000SRMJ – 02344X0089) FORAGE PIEZO (BSS000SRMK - 02344X0090)	2022
BRUMATH	Plan d'action	LD GROSS BRUECHEL (BSS000SQVA – 02342X0187) MESSEN (BSS000SQSU – 02342X0129) FORAGE P7 (BSS000SQYC - 02342X0263)	2022
OBERHOFFEN-SUR-MODER	Plan d'action	F1 (BSS000SRPV – 02344X0154) F2 (BSS000SRPW - 02344X0155)	2022
ROHRWILLER	Plan d'action	F1 (BSS000SRSA – 02344X0211) F2 (BSS000SRTC - 02344X0237)	2022
MOMMENHEIM et WINGERSHEIM	Pratiques pérennes	P1 (BSS000SQER – 02341X0022) P3 (BSS000SQES – 02341X0023) P4 (BSS000SQET – 02341X0024) P5bis (BSS000SQFV – 02341X0053) P6 (BSS000SQFN – 02341X0046) P7 (BSS000SQJT – 02341X0143) P8 (BSS000SQVE – 02342X0193)	2022

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
EMFI (ex SAPO)	HAGUENAU	(067.00392) EMFI (ex SAPO)/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022
SCHAEFFLER FRANCE	HAGUENAU	(067.00649) SCHAEFFLER FRANCE U1 Haguenau (ex INA)/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SMITOM HAGUENAU SAVERNE	SCHWEIGHOUSE- SUR-MODER	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	KESSELGRABEN	2022
ABATTOIRS HAGUENAU	HAGUENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
EARL RIHN	HAGUENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
MARS CHOCOLAT	HAGUENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
SCHAEFFLER FRANCE	HAGUENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
SCHAEFFLER FRANCE	HAGUENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
SPRINAR COMPOTECH	NIEDERMODERN	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 3	2023- 2024
GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE	BISCHWILLER	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 4	2023- 2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
MARS WRIGLEY CONFECTIONERY FRANCE	HAGUENAU	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 1	2023- 2024
SCHAEFFLER FRANCE	HAGUENAU	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 3	2023- 2024
ABATTOIRS DE HAGUENAU	HAGUENAU	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 3	2022
SCHAEFFLER FRANCE	HAGUENAU	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 3	2023- 2024
KNAUF INDUSTRIES (ex ISOBOX TECHN)	SCHWEIGHOUSE- SUR-MODER	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 3	2023- 2024
LINGENHELD ENV.	HAGUENAU	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 4	2023- 2024